

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE – ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY
COMMUNE DE FLEURY LA RIVIERE**

**COMPTE RENDU ET PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025**

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 15 septembre 2025. Date d'affichage : 15 septembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 22 septembre 2025 à 20 h

Nombre de conseillers en exercice 15 - Présents :13 -Absents : 2– Votants : 13

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur LECACHEUR Freddy.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal, sauf Jean Marc BOUCHÉ, et Yohan MOREAU absents excusés. Le quorum est atteint.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur David SALHORGNE est désigné pour remplir cette fonction. Le compte rendu de la séance du 17 juillet 2025 est lu et approuvé.

**N°202509-01 AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE D'UNE CONVENTION
POUR AUTORISATION DE PASSAGE D'UN RÉSEAU D'EAU DE SOURCE DANS UN
TERRAIN PRIVÉ**

Modification de la délibération n°202506-02 du 02 juin 2025

Nomenclature 3.6

Le Maire informe qu'il y a une erreur dans l'adresse énoncée dans la délibération N°202506-02 du 02 juin dernier, pour l'autorisation de signature de la convention portant autorisant de passage d'un réseau d'eau de source dans un terrain privé,

Il convient alors de modifier l'adresse du propriétaire du terrain cadastré AD 201 et AD202 ainsi : Rue des hautes treilles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité la modification énoncée.

N°202509-02 ACHAT DU BIEN IMMEUBLE SITUÉ 12 RUE DE LA PROCESSION

Modification de la délibération N°202507-02 du 07 juillet 2025.

Nomenclature 3.1

Le Maire rappelle les termes énoncés dans la délibération N°202507-02 du 07 juillet 2025 : Monsieur Jean Paul Bourdon vend sa maison située 12 rue de la Procession, parcelle cadastrée AE 714 d'une superficie de 1a51ca.

Cette parcelle est concernée par le droit de préemption urbain, référencée dans la délibération N°201710-02B du 23 octobre 2017 :

- AE 714 : Stationnement

La commune a donc le droit d'acheter ce bien en priorité afin d'y aménager la proposition référencée dans la délibération instaurant le droit de préemption urbain renforcé.

Suite aux négociations, la proposition d'achat de la parcelle AE 714 s'élève aujourd'hui à 50 000€ hors frais d'acte, il convient alors de délibérer sur cette nouvelle proposition financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le prix d'achat de la parcelle énoncée ci-dessus,
- Missionne Maître Coutant (notaire à Damery) pour représenter la commune dans la réalisation de cette vente,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

N°202509-03 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'EMPLOI DE L'AGENT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET (ASSIMILÉE A UNE SUPPRESSION DE POSTE)

Nomenclature 4.2

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la très faible fréquentation de la médiathèque, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste,

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 11h/35^e créé par délibération du 17 janvier 2022 et de créer simultanément le nouveau poste à 4h/35^e à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération en date du 17 janvier 2022 créant l'emploi d'adjoint du patrimoine à raison de 11 heures hebdomadaires,

VU l'avis du comité social territorial en date du 09 septembre 2025,

VU le tableau des effectifs,

DECIDE

- De supprimer le poste à 11h/35^eme d'adjoint du patrimoine
- De créer simultanément le poste d'adjoint du patrimoine à 4h/35^eme
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Messieurs BOUCHÉ Jean Marc et MOREAU Yohan arrivés en retard prennent part au vote.

Présents 15 – Votants 15

**N°202509-04 COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE - ETAT D'ASSIETTE
2026-**

Nomenclature 3.5

Monsieur le Maire rappelle que la forêt communale est gérée en partenariat avec les services de l'ONF (Office National des Forêts). Suite à l'entretien et aux propositions de l'agent de l'ONF, il est nécessaire d'établir un plan de coupes et d'entretien de la forêt communale pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après :
- 2 _ Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après :

- Parcelles 3 et 4 : Vente intégrale

- 3 _ Laisse à l'Office National des Forêts, le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois, sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Délibérations certifiées exécutoires compte tenu de leur transmission au service du contrôle de légalité et de leur affichage le 25 septembre 2025.

Questions et réflexions diverses :

-Forêt communale : Plusieurs impacts ont été relevés sur 84 arbres de la parcelle 30 destinée à la vente suite aux travaux de girobroyage réalisés par un prestataire de l'ONF. Une réclamation destinée à l'ONF est en cours de rédaction concernant la responsabilité et aussi le sort réservé aux arbres impactés.

- Réflexions sur les offres de prêt pour l'achat de la maison de Jean Paul Bourdon.

-Bilan des festivités de la fête patronale : organisation des bénévoles et membres du conseil municipal positive, revoir l'animation musicale et demande de subvention à l'étude pour la prochaine édition 2026. Messieurs MARC Jérémy, Yohan MOREAU et Thibaut POMMELET sont désignés pour l'organisation de la prochaine édition.

-Problème d'écoulement des eaux rue de la Barbe aux canes au niveau de M Iwan. L'entreprise Caillot va venir voir afin de créer un écoulement dans le réseau pluvial.

- Recherches 3 bénévoles pour la randonnée de la « Marche Rose » du 12 octobre prochain.

- Point sur les travaux Place du jard.

- Point sur les travaux rue des Longchamp et rue de la procession pour le passage du rallye des vins de champagne prévu le 1^{er} novembre prochain.

- Revoir le détail du devis de la pose de carrelage et de faïence des travaux de construction des toilettes publics prévus sous le préau de la cour de la mairie.
- Point sur la baisse des revenus communaux de la fiscalité résultant de l'exonération de la taxe foncière des jeunes agriculteurs.
- Une réflexion est posée par Monsieur MARC JérémY sur la participation financière volontaire des habitants par le moyen de mécénat pour des potentiels projets d'investissement.
- Revoir la conduite et le comportement remarqué inapproprié du conducteur du bus scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.